

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 novembre 2020</b>	<b>N° 2020-443</b>

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU  
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT  
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN  
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC  
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN  
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) :**

M. Philippe POUTOU.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00  
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45  
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40  
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20  
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40  
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 novembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2020-443</b>

---

**Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) Nouvelle-Aquitaine - Subvention de Bordeaux Métropole en 2020 dans le cadre de la création d'un partenariat en faveur du développement des entreprises sociales - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) et son comité de pilotage Nouvelle-Aquitaine**

Le Mouves est un réseau militant qui représente et fait grandir l'ensemble des entrepreneurs sociaux partout en France pour mettre l'économie au service de l'intérêt général.

Il fédère l'ensemble des entrepreneurs sociaux pour leur permettre de mieux se connaître et de faire progresser leurs entreprises en partageant leurs expériences, leurs enjeux et leurs perspectives.

Il se mobilise autour de l'entrepreneuriat social, en soutenant la création de nouvelles entreprises sociales et en militant auprès des acteurs économiques et politiques, pour créer un cadre plus favorable au développement des entreprises sociales.

En 10 ans d'existence, le Mouves a contribué à de grandes avancées dans le champ de l'entrepreneuriat social (Loi Economie sociale et solidaire (ESS) de 2014, création de l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), développement de l'investissement à impact en France, accélérateur d'innovation sociale « French Impact », etc.). Il a également organisé avec le collectif Nous sommes Demain, la première édition des Universités d'été de l'économie de demain « UEED 2019 » qui a réuni les 3 et 4 septembre 2019 plus de 1 500 participants, 40 experts et financeurs pour construire l'économie de demain.

Le défi du mouvement aujourd'hui est d'accompagner le développement de la part de l'entrepreneuriat social dans l'économie : en accélérant le développement des entreprises sociales, leur changement d'échelle, la conversion des entrepreneurs à impact vers des modes de fonctionnement qui prônent le partage (richesses, gouvernance). Un développement particulièrement ancré dans les territoires avec une communauté d'adhérents qui grandit d'années en années, et qui symbolise un combat commun pour construire une autre économie qui remet l'humain au centre.

Le Mouves Nouvelle-Aquitaine est animé par une responsable territoriale salariée, un comité de pilotage d'entrepreneurs sociaux et des ambassadeurs régionaux qui animent et développent au quotidien des programmes et actions. Le comité de pilotage Nouvelle-Aquitaine est composé de personnalités emblématiques de l'entrepreneuriat social dans la région. Ces entrepreneurs sont engagés comme ambassadeurs du Mouves sur leur territoire. Leur vision définit la stratégie locale du Mouves.

Le Mouves Nouvelle-Aquitaine compte aujourd'hui un noyau dur de 6 entrepreneurs sociaux, situé sur le territoire de Bordeaux Métropole, engagés dans la stratégie régionale du mouvement et ancré dans les

dynamiques locales, issus des structures comme la SCOP (Société coopérative et participative) L'autre entreprise, Mérignac association services, la Conciergerie solidaire, Actes Elise atlantique et la Ruche Bordeaux.

## **Plan d'actions 2020 du Mouves Nouvelle-Aquitaine**

### 1/ « Impact investing day 2020 »

L'« Impact investing Day 2020 » s'est déroulé à Bordeaux le 14 février 2020 à la Maison pour Rebondir (Suez). Il a réuni 70 entrepreneurs sociaux, une quinzaine de financeurs à impact. Le jury pour le Prix impact Territoire, composante de l'événement, était composé de représentants de Bordeaux Métropole, de l'Association territoires et innovation sociale (ATIS), de la Maison pour Rebondir et du Mouves.

Ont été lancés devant ce jury : un projet de conciergerie solidaire dans le Périgord porté par l'association Aurore, un projet de valorisation du handicap à travers les sports de glisse porté par Pratikable, un projet qui engage citoyens avec et sans domicile à lutter contre la grande exclusion, porté par La Cloche Nouvelle-Aquitaine, et un projet qui aide l'industrie textile ultra polluante à donner du sens et de la valeur sociétale à la confection, porté par Pando.

L'association Pratikable a remporté le prix. Bordeaux Métropole était membre du jury et a remis le prix au cours de la journée en plus de participer à la table des financeurs publics avec le Conseil départemental de la Gironde.

Le Mouves met en place cette journée unique avec pour objectif de développer la coopération entre investisseurs à impact et entreprises sociales :

- en outillant les entrepreneurs sociaux sur l'investissement à impact et la levée de fonds,
- en facilitant la rencontre, à travers des rendez-vous qualifiés, entre entrepreneurs et investisseurs,
- en valorisant des entreprises sociales qui réussissent et qui innovent à travers les prix Impact territoire.

### 2/La « Help room » - Offre digitale covid-19

Dès le début du confinement national en mars 2020, l'équipe du Mouves s'est entièrement réorganisée en télétravail et est restée mobilisée à 100 % pour accompagner les entrepreneurs à impact durement touchés par la crise en France. C'est ainsi qu'a été lancée la « Help room », une offre 100% digitale gratuite et ouverte à tous, comprenant :

- Des webinaires thématiques chaque semaine destinés à tous les entrepreneurs sociaux avec des experts mobilisés qui ont pour objectifs de partager à tous les informations clefs ainsi que d'éclairer sur la situation pour mener les actions nécessaires. Les sujets couverts par ces webinaires sont :
  - o Affronter les nouveaux enjeux :
    - faire face aux difficultés de trésorerie,
    - appréhender les mesures existantes pour faire face à la crise et accompagner les entreprises sociales et fonds mis en place),
  - o Maintenir son activité et anticiper la reprise (maintenir son activité en période de crise, restructurer et adapter son projet, déployer sa stratégie commerciale et les collaborations business, gérer une communication de crise, un management et une organisation efficace à distance, anticiper la reprise, lever des fonds),
- Une assistance téléphonique et numérique d'experts afin que les entrepreneurs touchés puissent trouver des réponses adaptées à leurs spécificités. Le Mouves a mis à disposition des créneaux de 30 minutes pour échanger avec des experts et entrepreneurs mobilisés bénévolement pour les entrepreneurs à impact social et environnemental,
- Une boîte à outil qui réunit toutes les informations, contacts et outils essentiels pour traverser cette période et ainsi répondre aux problématiques rencontrées par les entrepreneurs à impact social et écologique,
- Des rencontres digitales, nommées les « Confiné.e.s connecté.e.s », qui sont les rendez-vous hebdomadaires des adhérents du MOUVES pour des rencontres réseau en ligne. L'objectif est de recréer des rencontres réseau en ligne pour que chaque entrepreneur puisse échanger et partager son quotidien. Ces rendez-vous réseau virtuels sont organisés pour chaque communauté territoriale pour se retrouver entre pairs et permettre des échanges plus conviviaux.

En seulement 6 semaines, 35 partenaires (dont la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et La Ruche), entrepreneurs et experts ont été mobilisés pour témoigner sur les 25 webinaires qui ont été organisés et qui ont réunis plus de 1 000 entrepreneurs, 25 experts thématiques ont rejoint la plateforme téléphonique et

numérique d'assistance pour apporter un soutien gratuit et individuel aux entrepreneurs, 50 entrepreneurs ont visité chaque jour la boîte à outil en ligne.

### 3/ Offre rebond pour préparer et transformer durablement la nouvelle économie

De juin à juillet 2020 : 4 cycles thématiques de webinaires ont été lancés.

Dès le début du mois de juin, le Mouves a lancé dans le même esprit que la « Help room », une nouvelle offre Rebond comprenant 4 cycles thématiques de webinaires sur le management, l'investissement à impact, les coopérations d'affaires et le digital.

De septembre à décembre : 4 semaines impact sont organisées.

A la rentrée, le Mouves reste mobilisé avec 4 semaines Impact au national, dont une portée par le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

Les thématiques abordées resteront dans la lignée des webinaires thématiques, à savoir le management, l'investissement à impact, les coopérations d'affaires et le digital.

Selon l'évolution du contexte sanitaire, les semaines impact sont en format entièrement digital ou en format mélangeant rencontres et digital.

La programmation de cette semaine en physique proposera des tables rondes autour des leviers pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat social ; des témoignages inspirants de pionniers et pionnières ayant initié des pratiques innovantes au sein de leur structure, des ateliers collectifs pour co-construire les réponses de demain et passer à l'action, et des rencontres réseau pour créer du lien avec les entrepreneurs et les acteurs qui s'engagent pour renforcer l'entrepreneuriat social.

La programmation de cette semaine en version digitale proposera un webinaire thématique, une session de réseau / rendez-vous rapides affaires et financeurs, une conférence/débat plaidoyer, une hotline expert thématique, un kit Impact, avec mise à disposition des cycles de webinaires thématiques consultables en ligne.

### **Budget prévisionnel 2020 du Mouves Nouvelle-Aquitaine**

Bordeaux Métropole propose de soutenir le Mouves Nouvelle-Aquitaine pour créer un partenariat favorable aux entrepreneurs sociaux sur son territoire via la mise en place de son programme d'actions 2020. Ce soutien est proposé à hauteur de 5 000 € en fonctionnement pour un budget prévisionnel 2020 de 19 527 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 25,6 % du budget global.

Dépenses	En € TTC	Recettes	En € TTC	%
<b>Services extérieurs</b> (locations mobilières et immobilières)	1 040	<b>Subventions d'exploitation</b>		
<b>Autres services extérieurs</b> (déplacements, missions réceptions)	1 000	Etat - Ministère de la transition écologique	5 000	25,6%
<b>Impôts et taxes</b>	233	Bordeaux Métropole	5 000	25,6%
<b>Charges de personnel</b>	15 254	Agence du service civique	856	4,4%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	2 000	Aides privées	3 500	17,9%
		<b>Autres produits de gestion courante</b>		
		Cotisations	5 171	26,5%
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>19 527</b>	<b>TOTAL (en €)</b>	<b>19 527</b>	

### **Modalités de versement de la subvention**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

### **Obligations du Mouves Nouvelle Aquitaine**

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, le Mouves Nouvelle-Aquitaine est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2021 les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2 et L-1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande du Mouves Nouvelle-Aquitaine en date du 7 mai 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que la demande du Mouves Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2020 augure un partenariat favorisant le développement des entreprises sociales, qui sont des composantes à part entière de l'économie sociale et solidaire, économie que soutient Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 5 000 € en faveur du Mouves Nouvelle-Aquitaine au titre de son programme d'action pour l'année 2020.

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

**Article 2 :** d'imputer cette subvention au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2020</b>	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER